



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

N° Spécial

24 Juillet 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEA-IDF du 24 Juillet 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDE- PARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	Page
DRIEA-IDF N° 2018 -2-262	23.07.2018	Arrêté du Service Planification et Aménagement Durables ; Pôle Urbanisme et Planification portant suppression de la ZAC des Renardières sur le territoire de la commune de Courbevoie.	4

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

Arrêté DRIEA IDF 2018-2-262 du 23 juillet 2018 du Service Planification et Aménagement Durables ; Pôle Urbanisme et Planification portant suppression de la ZAC des Renardières sur le territoire de la commune de Courbevoie.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L311-1-1, R311-5 et R311-12 ;

Vu le décret n°2010-744 du 2 juillet 2010 relatif aux opérations d'aménagement d'intérêt national du quartier d'affaires de La Défense et de Nanterre et La Garenne-Colombes ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 6 décembre 1974 créant la ZAC des Renardières à Courbevoie ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 28 et 29 octobre 1976, 4 février 1977, 4 août 1977 et 19 janvier 1982 ;

Vu les délibérations du conseil municipal de Courbevoie en date du 30 septembre 1974, 20 octobre 1975, 1^{er} décembre 1980, 22 mai 2001, 18 septembre 2001 et 25 mars 2003 ;

Vu la délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense en date du 20 décembre 2017 constatant le transfert de la compétence des opérations d'aménagement de la commune à l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense ;

Vu la délibération du conseil municipal de Courbevoie en date du 11 juin 2018 donnant un avis favorable à la suppression de la ZAC des Renardières à Courbevoie ;

Vu la délibération du conseil de territoire de Paris Ouest la Défense en date du 26 juin 2018 donnant un avis favorable à la suppression de la ZAC des Renardières à Courbevoie et sollicitant le Préfet de département afin de supprimer cette ZAC ;

Vu le rapport de présentation exposant les motifs de la suppression de la ZAC des Renardières à Courbevoie ;

Considérant que la ZAC des Renardières est située à l'intérieur du périmètre d'opération d'intérêt national (OIN) relative au quartier de la Défense et que dès lors, sa suppression est de la compétence du Préfet de département ;

Considérant que l'opération d'aménagement de la ZAC des Renardières est achevée, que l'ensemble des équipements publics a été réalisé ;

Considérant qu'il est possible de procéder à la suppression d'une ZAC dans les conditions définies à l'article R311-12 du code de l'urbanisme ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La ZAC des Renardières située sur la commune de Courbevoie est supprimée ;

ARTICLE 2 : L'entrée en vigueur du présent acte a pour effet de faire rentrer le périmètre de la ZAC des Renardières dans le droit commun. Le secteur demeure soumis aux dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Courbevoie approuvé le 27 septembre 2010 ;

ARTICLE 3 : Le régime de droit commun de la taxe d'aménagement est rétabli de plein droit sur l'assiette foncière correspondante ;

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant un mois à l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense ainsi qu'à la mairie de Courbevoie. Mention en sera insérée dans un journal publié dans le département des Hauts-de-Seine.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Une copie de l'arrêté ainsi que le rapport de présentation de la suppression de la ZAC des Renardières pourront être consultés à l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense ainsi qu'à la mairie de Courbevoie .

Fait à Nanterre, le 23 juillet 2018

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>